

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 4 août 2015, à la Villa sous les Pins à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
Mathieu Bibeau
Jessie Beaulieu
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance : 0 citoyen

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 4 AOÛT 2015.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution pour l'octroi du contrat de la troisième couche de traitement de surface sur le rang 1.
3. Résolution pour les extras au contrat des travaux de rénovation de l'église.
4. Divers :
5. Période de questions.
6. Fermeture de la séance.

15-08-7958

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Jessie Beaulieu, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que présenté.

Adoptée

15-08-7959

RÉSOLUTION POUR L'OCTROI DU CONTRAT DE LA TROISIÈME COUCHE DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LE RANG 1.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en charge du dossier, a transmis une offre de soumission à trois soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions reçues a eu lieu lundi le 3 août 2015;

CONSIDÉRANT les offres reçues exposées dans le tableau ici-bas;

Nom de la compagnie	Prix soumis Taxes incluses	Conformité
Les entreprises Bourget	70 519,92\$	Oui
Eurovia Québec Construction inc.	71 600,68\$	Non
Franroc, division Sintra	75 653,55\$	Oui

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est conforme en tout point aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'OCTROYER le contrat de la troisième couche de traitement de surface sur le rang 1 aux Entreprises Bourget pour un montant de 70 519,92\$ taxes incluses dont 20 000,00\$ seront payés à même la subvention PAARM obtenu, 24 379,00\$ à même le budget des carrières et sablières 2015 et le solde à même le revenu de carrières et sablières reporté et QUE Monsieur Yvan Charest, maire et Madame Jolyane Houle, directrice générale, sont et soient autorisés à signer les documents nécessaires.

Adoptée

15-08-7960

RÉSOLUTION POUR LES EXTRAS AU CONTRAT DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE.

CONSIDÉRANT QUE l'architecte a présenté deux directives de changement à l'entrepreneur, l'une concernant le soutènement de la croix et l'autre concernant le plafond de la cuisine;

Madame Suzie Villeneuve s'oppose autant au maintien, qu'à l'entretien de la croix, des cloches et de tous autres objets à connotation religieuse, ainsi elle exige le vote.

Vote Contre : Madame Suzie Villeneuve

Vote Pour : Monsieur Mathieu Bibeau, Madame Jessie Beaulieu, Monsieur Michel Moreau, Monsieur Claude Lachance et Madame Carole Desharnais

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ, D'ajouter un extra au contrat de 3 138,09\$ avant taxes pour le soutènement de la croix et de ne pas accepter la modification du plafond de la cuisine.

Adoptée

DIVERS : Aucun point n'est ajouté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

15-08-7961

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 19h44.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale